

L'UNIVERSITÉ DE LA CULTURE AU RÉSULTAT

ALBERT OGIEN

Le mouvement de contestation dans lequel nous nous trouvons a déjà démontré une chose : pour ceux qui nous gouvernent actuellement, l'Université a cessé d'être cette institution gardienne de la production et de la transmission du savoir et de l'esprit critique que certains croient qu'elle est encore. Pour eux, il n'existe que des établissements d'enseignement supérieur qui doivent s'acquitter de la mission qui leur est confiée de la façon la plus efficace possible. Et le conflit a mis en lumière un fait politique : il est hors de question que la définition de la manière dont cette efficacité doit être évaluée échappe à ceux qui dirigent. Cette volonté de conserver le monopole de la définition légitime de l'efficacité pose une question : *comment sommes-nous gouvernés ?*

C'est à partir de cette question que je vais envisager la LRU. Vue sous cet angle, cette loi se présente comme une manifestation de ce que produit le modèle gestionnaire d'exercice du pouvoir. Pour être clair : ce que je nomme modèle gestionnaire d'exercice du pouvoir, c'est ce que d'autres appellent néo-libéralisme ou nouveau management public. Qu'est-ce que ce modèle gestionnaire ? En deux mots, c'est cette manière de gouverner que nous subissons depuis une quinzaine d'années déjà et dans laquelle la décision politique est soumise à la "culture du résultat". Pour comprendre cette culture, il faut examiner les techniques de gouvernement qui sont aujourd'hui mises en œuvre ; et cet examen nous ramène invariablement à un même phénomène : *la numérisation du politique*, c'est-à-dire le fait que le processus de décision politique est étroitement guidé par les données que fournissent les systèmes d'information administratifs ; et qu'il s'accompagne de la fixation d'une série d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de performance qui permettent d'évaluer l'efficacité des politiques engagées. C'est cela que je nomme modèle gestionnaire d'exercice du pouvoir. Qu'y a-t-il de nouveau avec ce modèle ?

La statistique a toujours été affaire d'Etat. Mais il faut reconnaître que cette affaire a changé de nature depuis le début des années 1980. Du pur dénombrement permettant d'exercer un pouvoir sur l'étendue d'un territoire et sur tous les ressortissants englobés dans les frontières d'un Etat-nation, on est passé à un tout autre usage : la production de statistiques

de gestion sur la base desquelles l'efficacité des politiques publiques est évaluée. Dans ce changement, le chiffre a en grande partie cessé d'être un outil d'aide à la décision pour devenir la source même des règles qui déterminent l'orientation de l'action publique. ***La conséquence de ce changement passe souvent inaperçue. Je la crois déterminante. Il faut donc y insister : dans le modèle gestionnaire, c'est au moyen de la définition de variables et de l'élaboration d'algorithmes que les gouvernants reconfigurent la nature des tâches administratives et l'étendue des missions de service public. C'est également de cette manière que s'impose la redéfinition du travail d'une institution ou d'un établissement comme l'exercice d'un métier (comme celui d'enseignant, de professeur, de médecin de chercheur ou de juge). Et ces transformations finissent par prendre la force de l'évidence dans la douce routine des saisies informatiques quotidiennes.***

Bref à la question posée d'entrée (*comment sommes-nous gouvernés ?*), la réponse est : au résultat (c'est-à-dire à partir de la mesure du degré de réalisation des objectifs chiffrés fixés par les multiples systèmes d'information qui s'empilent du sommet à la base de l'Etat, du progiciel CHORUS¹ (celui qui structure la mise en application de la LOLF) aux logiciels SIFAC (qui remplace l'ancien logiciel NABUCO) et SYMPA (SYstème de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité) qui saisissent l'activité des Universités.

Gouverner au résultat est une manière de faire qui se résume en une analogie claironnée à tout va : ***l'Etat doit être géré comme on gère une entreprise***. Cette analogie n'est pas purement rhétorique – ou idéologique : elle se traduit dans les pratiques des administrations, en leur imprimant ses marques. La toute première de ces marques consiste à se conformer à un principe (que les lois sur l'Université, l'Hôpital ou l'Ecole dévoilent dans toute sa rigueur) : ***pour que l'action publique soit efficace, les institutions d'Etat doivent être dirigées par un vrai patron***. Cette idée s'accompagne d'une imagerie héroïque : celle du chef qui dispose seul du pouvoir de décider puisqu'il doit conduire ses troupes au combat dans une compétition féroce et assumer en son nom propre la responsabilité de la victoire ou de l'échec. Inutile de dire que, à l'époque actuelle, cet héroïsme se monnaie : les bonus gonflent pour rémunérer les mérites des plus audacieux de ces entrepreneurs de la modernisation.

L'application de ce principe a de quoi choquer. C'est que ce retour de la figure du chef met

¹ Le coût de l'élaboration, de la mise en route et de la maintenance de ce progiciel était estimé à près d'un demi milliard d'euros en 2007 distribués à des opérateurs privés. CHORUS commence à se mettre en place dans trois ministères : Justice, Education nationale et Défense.

un arrêt à la lente progression de la civilité et de la pacification des rapports politiques. Il contredit tout ce que nous avons appris à croire depuis un quart de siècle : que les sociétés modernes sont individualistes ; que les citoyens portent un regard informé et critique sur les affaires du monde et les agissements de ceux qui les dirigent ; qu'ils se sont accoutumés à une pratique pluraliste de la démocratie dans laquelle les sphères de la décision politique se sont étendues en favorisant leur participation à la délibération collective.

Le retour du chef nous replace dans une société agonistique, fondée sur le conflit ouvert ou la lutte de tous contre tous. C'est ce à quoi semble correspondre l'introduction récente de la notion de *concurrence* dans le lexique politique et la survalorisation dont elle fait l'objet. On peut se demander si ce n'est pas cette rupture brutale de registre de socialité qui crée l'effet de sidération que produit l'apparition d'une forme de gouvernement brutale mais qui se vend sur un slogan difficile à récuser : l'administration doit passer d'une logique de moyens à une logique de résultat. Et le trouble s'accroît lorsque ce slogan est associé à une défense de l'autonomie.

La LRU est, comme tout ce qui sort depuis près de deux ans des cartons du gouvernement, une loi élaborée dans le cadre conceptuel de la culture du résultat. Pour être honnête, il faut dire que ces projets étaient défendus par les "modernisateurs" de l'Etat (de gauche et de droite mêlés) depuis une vingtaine d'années déjà et que ce qui fait la singularité de ce qui passe aujourd'hui est le fait que l'équipe dirigeante s'est donnée pour mission de les mettre enfin en pratique (ce qui la justifie à le faire de manière intransigeante, voire autoritaire). Pourquoi tant de hargne mise à moderniser ?

Ce qui a changé dans le politique

La modernisation n'est pas un programme de réforme purement français. C'est celui auquel l'ensemble des démocraties avancées adhère depuis plus d'un quart de siècle, dont Ezra Suleiman a montré comment il engageait le "démantèlement de l'Etat démocratique". Ce programme - que les idéologues appellent néo-libéral - se traduit, de façon plus ou moins radicale, par la mise en œuvre de politiques de paupérisation de l'Etat et de restriction délibérée du "périmètre" (pour employer les termes du jargon gestionnaire) de ses interventions. Les buts de la modernisation sont ostensiblement affichés : alléger la pression fiscale (et singulièrement celle qui pèse sur les plus hauts revenus) afin de favoriser les

investissements productifs ; réformer les services publics pour les rendre plus efficace (en réduisant le nombre de ses agents) ; maîtriser les dépenses de santé et de formation ; privatiser des secteurs d'activité dont on affirme que les pouvoirs publics n'ont pas la compétence de les gérer de façon performante.

Sans entrer dans le détail, trois époques marquent, en France, la progression de cette nouvelle manière de conduire les affaires publiques : celle de la Commission de Rationalisation des Choix Budgétaires (1970-1985), à laquelle a succédé celle du Conseil National de l'Évaluation (1990-2002), qui s'est éteinte en 2001, au moment où le Parlement a adopté la Loi Organique sur l'organisation de la Loi de Finances (L.O.L.F.), entrée en vigueur en 2006. Ces trois dispositifs poursuivent apparemment le même but : réduire la dépense publique à partir de la production d'une information permettant de savoir exactement pourquoi, comment, pour qui et avec quels effets sont utilisés les deniers publics. Ils se distinguent cependant, et la distinction n'est pas anodine.

La première différence tient au fait que le travail de quantification n'est pas de même nature dans chacun de ces dispositifs. Au temps de la rationalisation, les gouvernants veulent disposer de plusieurs scénarios susceptibles de les éclairer au moment où ils font des choix d'allocation de ressources en fondant leurs arbitrages sur les résultats d'études coûts-avantages. Au temps de l'évaluation, la production de chiffres vise à établir une relation compréhensible (et objectivée) entre une décision et l'ensemble de ses conséquences probables. L'intention est d'augmenter l'intelligence collective des agents pris dans le processus de modernisation et de favoriser le débat public sur les choix engageant le bien commun. Au temps du management, il s'agit de mettre en place des systèmes d'information qui produisent une statistique de gestion servant à définir des objectifs chiffrés et des indicateurs de performance permettant d'exercer un contrôle étroit et direct sur l'action publique. Ces trois usages de la quantification reflètent donc une divergence de conceptions au sujet des modalités d'exercice du pouvoir.

Les procédés de quantification employés par la RCB sont de nature **décisionniste** (le chiffre dote le dirigeant du droit de trancher au nom de l'intérêt général, en lui permettant de justifier son geste par des raisons objectives) ; ceux du CNE ont un caractère **pluraliste** (les données viennent éclairer une négociation collective dans laquelle la définition de l'intérêt général est débattue par les citoyens concernés par une politique publique) ; et ceux de la

LOLF trahissent leur tentation **autoritariste** (une définition experte de l'intérêt général est imposée, réduite à sa dimension financière, et actualisée sans atermoiement en agissant directement sur l'allocation des moyens financiers).

Telle est donc la différence qui fait toute la différence : la LOLF a été délibérément élaborée pour lier décision politique et procédure budgétaire. Ce que cette liaison modifie, c'est que le nouveau dispositif est le cœur de l'appareil d'Etat au lieu d'exister sur ses marges (le Budget est le principe d'organisation de l'action publique) ; qu'il possède la force contraignante que lui donne la maîtrise de l'allocation des moyens financiers (pouvoir dont étaient dénuées la R.C.B. et l'évaluation) ; et inscrit l'obligation d'évaluer les résultats de l'activité de gouvernement dans la procédure législative (la LOLF dote le Parlement d'un droit de contrôle des actions engagées par les administrations, dorénavant regroupées en "programmes" dirigés par un responsable qui doit lui rendre un Rapport Annuel de Performance sur base duquel il est jugé).

De la R.C.B. à la L.O.L.F., les outils de la statistique se sont mués en instruments de gestion utilisés comme autant de "leviers" pour la réforme de l'Etat. Et c'est cela qui a changé dans la manière de gouverner. Quel rapport tout cela a-t-il avec la LRU ? C'est ce que je vais essayer de montrer maintenant. Comme il n'est plus question d'être exhaustif en cette matière, je vais m'intéresser à deux phénomènes : la numérisation des données administratives et la confusion sémantique que provoque la colonisation de la langue politique par des termes de la langue gestionnaire

Banalité du numérique

Le vote de la L.R.U. n'a pas soulevé, au moment de son vote, les farouches oppositions et les mobilisations qui avaient fait abroger, en 1986, la loi Devaquet (qui instituait la sélection à l'entrée en université), en 1991, la réforme Jospin (qui modifiait l'organisation des études supérieures), en 1994, le Contrat d'Insertion Professionnelle, ou, en 2006, le Contrat Première Embauche (soupçonné de dévaloriser les diplômés). Comment cela a-t-il pu arriver ? Je propose quatre éléments de réponse :

1. *La loi d'août 2007 ne marque pas une rupture institutionnelle radicale.*

La loi Faure de 1968, qui est votée à la suite des journées de mai, visait expressément à accroître l'autonomie des universités ; et cet objectif était clairement inscrit dans la loi Savary de 1984. Un pas essentiel dans la même direction a été accompli avec la politique de contractualisation décidée par Lionel Jospin en 1989, qui faisait enfin reposer l'autonomie sur un socle de pratiques : celles de la contractualisation, qui imposent l'idée que l'université est une entité unique, en mettant fin à l'ancienne division en "facultés" et en plaçant le Président au centre de l'organisation de la collectivité qu'il dirige.

2. Les universités se sont appropriées l'idée d'autonomie

En entrant dans le jeu de la contractualisation, les universités et le ministère de l'Enseignement supérieur se sont peu à peu accoutumés aux catégorisations imposées par les systèmes d'information mis en place par le biais de l'Agence pour la modernisation des universités, installée en 2000 et chargée de faciliter la réforme en organisant la diffusion et l'usage des logiciels Harpège, Nabuco et Apogée. Cette première modernisation répondait à l'air du temps. En effet, au moment où la contractualisation gagne les universités, experts et gouvernants du monde entier s'emparent d'une question : comment faire émerger cette "économie de la connaissance" qui doit prendre le relais de la production industrielle dans des sociétés développées ? C'est dans ce contexte que l'enseignement supérieur et la recherche deviennent un enjeu majeur ; et une profusion de travaux savants, de réunions de spécialistes et de conférences organisées par l'O.C.D.E., l'O.N.U., la Commission Européenne ou des organismes professionnels (patronat, présidents d'université, syndicats étudiants, etc.) finit par fixer un espace de consensus à propos de la nécessité et de la nature des transformations à accomplir à l'université.

3. Il est devenu évident que les Universités devaient se réformer, faute de quoi elles seront remplacées par les offres de formation supérieure plus attractives du secteur privé.

Pour éviter cette fin fâcheuse, les plus avisés des membres de la "communauté universitaire" se sont convaincu qu'il fallait prendre les devants et anticiper les évolutions du futur "marché" de l'enseignement supérieur et la recherche. C'est sur cette base que les universités françaises se sont embarquées dans le processus de Bologne (avec ces deux opérations déterminantes que sont l'adoption du système L.M.D. et celle de l'assurance qualité) et dans la stratégie de Lisbonne (et la participation à la Méthode Ouverte de

Coopération qui fixe le cours que doit prendre la réforme en matière d'enseignement supérieur et de recherche).

4. Le système d'information étend son emprise sur les contenus et les modalités d'exercice de l'enseignement et de la recherche.

La forme qu'a prise l'organisation sur l'avenir des universités dans la Communauté européenne a eu un effet : l'adaptation de la "démarche qualité" en vigueur dans les entreprises à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Les raisons sont facilement compréhensibles : faciliter la circulation des étudiants et supprimer le coût de traitement des équivalences. Mais la chose est moins anodine qu'il n'y paraît : pour que l'assurance qualité rende les services de standardisation et d'harmonisation qu'on en attend, il faut soumettre à chiffrage des choses aussi difficilement quantifiables que la création et la diffusion du savoir, le contenu des enseignements, les critères de délivrance des diplômes, la nature de l'activité de recherche ou la manière dont la science progresse. C'est tout le problème de l'évaluation - dont on semble découvrir aujourd'hui les méfaits alors que les instruments qui permettent de la produire sont en application depuis l'adoption de l'assurance qualité. On peut toujours contester la valeur d'une mesure objective des performances des établissements d'enseignement supérieur, ou remettre en cause les usages de la bibliométrie, du *benchmarking*, des indices de notoriété ou des bases de données recensant la production scientifique mondiale, n'empêche que ces techniques d'évaluation continuent à quantifier selon les normes prescrites et à produire des chiffres qui classent les uns et les autres.

Bref, de la contractualisation à l'assurance qualité, la modernisation conduite par le truchement de la numérisation des pratiques d'enseignement et de recherche s'est banalisée. On peut arrêter là la discussion sur l'adoption sans opposition vraiment résolue de la loi de 2007². Passons à l'analyse du deuxième phénomène lié à l'envahissement du politique par l'esprit gestionnaire :

² Il y a bien sûr d'autres raisons à cet assentiment, en particulier financières : le ministère a fait jouer une vaste palette d'incitations (revalorisations salariales, primes de toutes sortes, augmentation massive de dotations, hausse du nombre et du montant des bourses, etc.). Ces promesses ont été démenties lors du vote du budget 2008, qui annonçait la suppression de 900 postes et la baisse des dotations des petites universités.

Confusion sémantique

L'intitulé officiel de la loi de 2007 ne contient pas le terme autonomie mais deux autres : liberté et responsabilité. Or tout le monde parle de la LRU comme d'une loi sur l'autonomie. Il y a là une énigme : quel rapport peut-on établir entre la notion d'autonomie et l'association de celles de liberté et de responsabilité ? La solution que je propose part d'un constat : dans la langue gestionnaire, liberté et responsabilité sont deux termes qui renvoient à des caractéristiques du fonctionnement du marché. Et c'est bien cette signification que la loi LRU reprend : elle place les présidents d'université en position d'entrepreneurs, *libres* d'engager qui ils veulent, au prix qu'ils veulent, de les employer comme ils veulent, de lever des capitaux comme bon leur semble et de faire leurs propres choix d'investissement ; et *responsables* des résultats que leurs décisions produisent (en termes de sanctions de marché, de primes de rendement et de reconduction en poste). L'association des termes liberté et responsabilité - au sens qu'ils ont dans le vernaculaire du management - construit donc une conception gestionnaire de l'autonomie - déterminée par l'obligation d'être efficace et "réactif" pour répondre aux défis de la concurrence en déployant des stratégies de marketing pour gagner ou conserver des parts du "marché mondial" de la formation des élites.

Cette conception de l'autonomie s'oppose à celle, traditionnelle, dans laquelle la notion renvoie à la pleine souveraineté concédée au corps enseignant en matière de création et de diffusion du savoir, de sanction de l'acquisition des connaissances et de délivrance des diplômes. Dans l'ordre républicain, le rôle de l'Etat est de garantir, d'organiser et de protéger les conditions de cette autonomie là, en assurant la liberté et la responsabilité des enseignants ; dans l'ordre gestionnaire, il consiste à imposer l'autonomie à l'établissement qui les emploie, en dotant son chef d'une liberté et d'une responsabilité financières et organisationnelles lui permettant d'assurer sa compétitivité. Rien d'étonnant alors à ce que les enseignants deviennent des "collaborateurs" soumis à une évaluation de leurs performances induisant une modulation de leurs services en fonction de leur utilité ou de leur rentabilité comparée et dont, en fin de compte, seul le patron décidera.

L'autonomie des universitaires s'est métamorphosée en autonomie des établissements, et la LRU consacre ce changement en donnant à leurs Présidents les moyens de s'ériger en chef d'entreprise armé pour affronter l'univers impitoyable de la concurrence. C'est en partie dans cet esprit qu'a été conçue la réduction de 900 postes annoncée pour l'année 2009 : elle devrait

servir à dégager des moyens pour recruter de nouveaux agents (directeur financier, contrôleur de gestion, directeur de ressources humaines) qui viendront seconder le Président dans son nouveau métier d'entrepreneur, conforter son pouvoir et garantir la réussite de son établissement.

On ne peut jurer que les concepteurs de la LRU n'ont jamais eu en tête l'idée que le dispositif qu'ils mettent en place devrait produire, à terme, des effets de privatisation partielle ou totale. Car cette idée s'y lit partout en filigrane, en particulier à travers les *“politiques de l'excellence”*. Ces politiques (à l'école, à l'hôpital, dans le “plan banlieue”, etc.) visent à réduire le champ d'intervention de l'Etat (et le nombre de ses agents) et les droits sociaux des citoyens en recourant à une méthode qui consiste à “cibler” l'allocation de ressources sur les plus méritants (au nom de l'équité) et à abandonner les autres à leur sort en renonçant à un “saupoudrage” présenté comme “inefficace” (car fondé sur le principe d'égalité). La méthode permet, de surcroît, à l'autorité politique de se décharger de la tâche ingrate de limiter l'accès des citoyens à leurs droits sociaux sur un président autonome : la réduction des activités et des effectifs du service public devient une nécessité économique qui oblige le chef d'entreprise à se séparer de ses collaborateurs inutiles ou des branches mortes ou non rentables qui mettent en péril la survie de la firme. Une bonne illustration : la mise en œuvre du “plan licence”. Il s'agit, au nom d'un objectif louable (réduire le taux d'échec des premiers cycles), de permettre aux Présidents d'université d'améliorer leur dotation en affichant leurs résultats en matière d'encadrement des nouveaux étudiants, tout en donnant un avantage compétitif à leur “marque” en figurant en bonne place dans un “palmarès” des performances des établissements. C'est ce même principe qu'on retrouve dans la sélection des universités dont le dossier a été retenu dans le “plan Campus” ou dans l'élaboration du logiciel SYMPA.

Tout comme l'idée d'autonomie était contenue en germe dans la contractualisation, les politiques de l'excellence installent la compétition dans les pratiques universitaires à mesure que les possibilités ouvertes par la L.R.U. sont reprises par ceux qui trouvent avantage à s'en servir. Ce qui laisse tout de même la liberté à ceux qui poursuivent d'autres intérêts (comme la défense des valeurs d'universalité et de gratuité du savoir et de la culture par exemple) de s'opposer à leur mise en place.

Peut-on tirer des conclusions de cette brève analyse de la LRU pour le mouvement en cours ? Voilà ce que je propose :

1. Il ne faut pas **confondre logique d'économie budgétaire et logique gestionnaire**. La première vise réduire les coûts de fonctionnement des services de l'Etat à coups de décisions de réorganisation ou de simplification administratives ; la seconde met en œuvre un modèle d'exercice du pouvoir fondé sur la numérisation de données administratives et sur l'imposition d'une culture du résultat. Pour réduire les coûts et le nombre d'agents de service public, il n'est pas nécessaire de recourir à l'idéologie de l'efficacité : on peut le faire (ce que beaucoup de gouvernement, libéraux ou socialistes, ont fait) pour toutes sortes d'autres raisons. Il y a quelque chose de plus dans l'imposition de la culture du résultat, qu'il s'agit d'isoler et d'analyser.
2. Il faut distinguer **logique de privatisation ou de marchandisation et application du principe d'efficacité à l'action publique**. Les forces de la marchandisation et de la privatisation sont indiscutablement à l'œuvre - mais elles s'avancent avec des propositions qui ne figurent pas en tant telles dans le texte de la LRU (même si elles en sont l'horizon) comme la sélection à l'entrée, la liberté de fixer le montant des frais d'inscription et les contenus d'enseignement et des formations. L'impératif d'efficacité vise, quant à lui, à réduire la dépense globale en concentrant les moyens limités sur un nombre restreint d'universités d'excellence, en construisant des systèmes d'information autour de critères de régulation censément objectifs (Il faut toujours rappeler que ces critères sont, en France, à géométrie variable : ils ne sont pas les mêmes pour le système universitaire et pour les grandes écoles. Ce qui, à soi seul, disqualifie leur prétendue objectivité).
3. Il faut comprendre la logique de **destruction destructrice** qui conduit l'Etat à s'attaquer à l'Etat et un gouvernement à entrer en guerre contre ses agents envers lesquels il exprime sa défiance ou son mépris. Cette logique repose sur un principe darwinien (que le meilleur survive) dont on retrouve la trace dans l'introduction du terme de **concurrence** dans l'univers du service public et dans la mise en œuvre de **politiques de l'excellence** ;
4. Il faut saisir la **confusion des genres** qui naît lorsque les gouvernants utilisent des termes qui, dans leur sens ordinaire, nomment des choses que nous prisons (efficacité, équité, autonomie, responsabilité, qualité, transparence, etc.) ou cherchons à éviter (gaspillage, abus, opacité, arbitraire, etc.) mais qui, en leur sens gestionnaire, nomment des techniques de gouvernement qui servent à imposer des orientations décisives pour l'avenir de la collectivité en soustrayant ces choix au débat public. Cette confusion des genres alimente une **rhétorique de l'impuissance** qui nous

empêche de décrire ce que nous voyons se réaliser sous nos yeux et dont nous ne savons plus si c'est juste, indigne ou inacceptable : à savoir, la réduction des droits et des libertés par la seule force du chiffre, au nom des argument croisés du résultat et de la contrainte budgétaire. C'est ce que j'ai essayé de montrer en considérant la métamorphose de la notion d'autonomie.

A la question de savoir si la mondialisation soumet l'université à un assaut massif de la marchandisation ou de la privatisation, j'aurais plutôt tendance à répondre que, posée de cette manière, cette question en dramatise et en exagère les effets. On peut être plus réaliste, et formuler deux recommandations : 1. Il faut se convaincre qu'il restera encore longtemps nécessaire de penser aux missions qui incombent aux universités dans le cadre d'une démocratie avant de se projeter vers ce qu'elles pourraient être, un jour, dans l'univers rêvé du "marché mondial" de la formation des élites. 2. Il faut exercer une stricte vigilance démocratique, comme le dit P. Pettit, sur l'usage qu'un gouvernement fait des techniques de quantification, ce qui oblige à s'intéresser de très près à la politique de numérisation mise en œuvre dans les administrations et institutions d'Etat (c'est-à-dire le fonctionnement des systèmes d'information qui soutiennent la culture du résultat et l'impératif d'efficacité gagé sur une mesure de la performance) ; et clarifier ce qui est en jeu dans cet usage, ce qui requiert de débarrasser la langue politique des termes de la langue gestionnaire qui instillent la confusion et la rhétorique de l'impuissance.

La note finale sera un peu sombre : on ne sait pas trop comment transformer le refus des formes gestionnaires de la numérisation du politique et la critique de la confusion sémantique en arguments politiques susceptibles d'être compris comme tels et donc capables de mobiliser les foules. Je crois pourtant qu'il vaut la peine d'y réfléchir et d'y travailler.